Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

arrêté portant sur l'interdiction de démarcher et prospecter commune de Grisy-les-Plâtres

A compter du 19 décembre 2023 et ce pour une durée de validité permanente



Le démarchage et toute prospection à domicile sont interdits sur la commune de Grisy-les-Plâtres

VALIDITE PARMANENTE

Documents
arrêté interdiction démarchage Grisy
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69